



DÉCISION MUNICIPALE N°2023_84

OBJET : DST/SERVICE VOIRIE – ATTRIBUTION D'UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BŒUFS, ENTRE LA RUE DU DRAIN et LA RUE DE THIBIVILLIERS

Le Maire de la Commune de Pierrelaye,

AGISSANT en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°8/2020 en date du 26 mai 2020, relative aux délégations de pouvoirs données au Maire par le Conseil Municipal conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

VU le Code de la Commande Publique définissant les seuils des procédures de passation des marchés publics,

VU le Budget Communal,

CONSIDERANT la mission de maîtrise d'œuvre, notifiée à l'entreprise ETUDIS en 2022 pour un montant forfaitaire provisoire établi à 5,52% du montant des travaux estimés à 173 820 € HT et correspondant à un montant de 9 600 € HT, en vue de la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux du chemin des bœufs,

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de réaménager le tronçon du chemin des bœufs allant de la rue du Drain à la rue de Thibivilliers

CONSIDERANT que les services municipaux ne disposent pas des moyens nécessaires pour mener à bien cette mission,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à une prestation extérieure,

DECIDE

Article 1er :

Missionner, pour une prestation complémentaire de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement partiel du chemin des bœufs, l'entreprise ETUDIS AMENAGEMENT - Agence de Paris demeurant 24 rue Lafouge 94250 GENTILLY, et dont le Siège Social est domicilié au 26 route d'Amiens, 80480 DURY.

Article 2 :

S'acquitter du montant forfaitaire provisoire de la prestation établie à 5% du montant des travaux estimés à 249 000 € HT et correspondant à un montant de 12 450 € HT, soit 14 940 € TTC (quatorze mille quatre cent cinquante euros Toutes Taxes Comprises), et le verser par mandat administratif à l'issue de chaque prestation, sur présentation d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire ou postal, soit :

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	Montant H.T	Montant T.T.C
Mission de conception :		
Phase AVP/SUB	4 800 €	5 760 €
Phase PRO	2 700 €	3 240 €
Phase ACT	650 €	780 €
Mission de réalisation :		
Phase VISA	475 €	570 €
Mission de réalisation : Phase DET	3 200 €	3 840 €
Mission de réalisation : Phase AOR	625 €	750 €
REÇU EN PREFECTURE PRESTATION	12 450 €	14 940 €

Le 24/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Article 3 :

Préciser que les crédits nécessaires seront prélevés sur la section investissement du Budget Communal.

Article 4 :

Adresser la présente décision à Monsieur le Préfet du Val d'Oise pour accomplissement du contrôle de la légalité et **l'inscrire** aux registres des décisions.

Fait à PIERRELAYE, le 24/07/2023

Le Maire,



Michel VALLADE

Transmis en Préfecture le : 24/07/2023
Publié(e) le : 25/07/2023
Exécutoire le : 25/07/2023

REÇU EN PREFECTURE

le 24/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Mairie de Pierrelaye
42 bis Rue Victor Hugo
95480 PIERRELAYE

Gentilly, le 17 février 2023,

Objet : Maitrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie Chemin des Bœufs

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous le devis pour la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie Chemin des Bœufs.

Coût prévisionnel des travaux	249 000 00 €	HT
	296 800 00 €	TTC
Taux initial de rémunération de Maitrise d'œuvre pour l'ensemble des missions :		
Missions Assainissement	11 = 5,48%	
Taux de rémunération de Maitrise d'œuvre pour l'ensemble des missions :		
Missions de base - Aménagement voirie	11 = 6,00%	
Forfait provisoire de rémunération de l'équipe de Maitrise d'œuvre (mission de	12 450,00 €	HT
Remunération globale de l'équipe de maîtrise d'œuvre	12 450,00 €	HT



Eléments de mission	% sur travaux missions de base	Montant de l'offre	Répartition		Forfait ETUDIS HT AMENAGEMENT		Forfait ETUDIS HT PAYSAGE	
			NET ETUDIS Aménagement	Paysagiste ETUDIS Paysage	Tx	Montant prévu	Tx	Montant prévu
MISSIONS DE CONCEPTION								
AVP / SUB	38,55%	4 800,00 €	54,17%	45,83%		2 630,00 €		2 200,00 €
PRC	21,59%	2 700,00 €	59,26%	40,74%		1 500,00 €		1 100,00 €
ACT	5,22%	650,00 €	61,54%	38,46%		400,00 €		250,00 €
SOUS-TOTAL honoraires Conception	65,46%	8 150,00 €	56,44%	43,56%	1,85%	4 600,00 €	1,43%	3 550,00 €
MISSIONS DE REALISATION								
VISA	3,32%	475,00 €	84,21%	15,79%		400,00 €		75,00 €
DET	25,75%	3 200,00 €	82,50%	17,50%		2 630,00 €		1 200,00 €
ACR	3,02%	625,00 €	84,00%	16,00%		525,00 €		100,00 €
SOUS-TOTAL honoraires Réalisation	31,54%	4 300,00 €	68,02%	31,98%	1,17%	2 925,00 €	0,55%	1 375,00 €
TOTAL honoraires HT Mission de Base	100,00%	12 450,00 €				7 625,00 €		4 925,00 €
TVA 20%		2 400,00 €	66,47%	33,53%	3,02%	1 500,00 €	1,98%	900,00 €
TOTAL honoraires TTC		14 850,00 €				9 125,00 €		5 910,00 €

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Frédéric DELATTRE
Directeur Général

ETUDIS AMENAGEMENT
Agence de Paris
24 Rue Lafouge
94250 GENTILLY
etudis.aménagement@etudis.fr
Tél : 06.25.53.48.20

Mission AVP / SUB

- Synthèse des contraintes paysagères, urbanistiques et environnementales,
- Synthèse des contraintes techniques (réseau EU, écoulements de surface, Matériaux),
- Synthèse des contraintes liées à la situation du projet,
- Concertation avec les différents acteurs du projet, comité de pilotage et groupe de travail,
- Vérification de la faisabilité des travaux et des solutions envisageables (notamment au regard des règles d'urbanismes et d'accessibilité PMR. ..),
- Assistance pour les dossiers de subvention,
- Travail graphique et métrés (schémas explicatifs, plan masse, carnets d'illustrations),
- Réflexion sur le phasage et la programmation (planning prévisionnel des travaux),
- Réunion de travail et visite de site complémentaire,
- Chiffrage / notice financière et technique,
- Réunion de présentation et de validation.

Mission PRO

- Intégration des remarques émises lors de la validation de l'AVP,
- Etablissement du dossier projet, comprenant :
 - Les documents graphiques architecturaux généraux,
 - Notice explicative détaillée et technique,
 - Plan général des aménagements décrits,
 - Note descriptive des aménagements,
 - Vue en plan, en coupe et description des aménagements détaillés (limites, bordures, etc.),
 - Plans thématiques détaillés (plantations, matériaux, etc.),
 - Plans des réseaux et des raccordements,
 - Tableaux des plantations et matériaux avec avant métré, nom, nature, etc...,
 - Estimation des travaux d'aménagements paysagers,
 - Les documents graphiques techniques généraux,
 - Les descriptifs techniques détaillés,
 - Les coûts prévisionnels pour faciliter le suivi du budget et des subventions,
 - Un planning prévisionnel et une proposition de phasage des travaux.
- Etablissement du DCE, comprenant :
 - Les pièces techniques et plans projets seront issus de la phase PRO précédente,
 - Le cahier des charges technique.

Mission ACT

- Analyse des offres
 - La mise à iso-prestations,
 - La rédaction d'un rapport d'analyse technique,
 - La négociation finale et la rédaction des marchés.

Mission VISA/DET

- Visa relatif aux études, plans d'exécution et aux demandes d'agrément des fournitures faites par le ou les entrepreneurs
 - Seront vérifiés et transmis pour avis (entre autres) :
 - Les plans d'exécution à suivre en phase chantier ;
 - Les études de synthèse ;
 - Le calendrier prévisionnel d'exécution des travaux.
- Supervision du chantier
- Réunions de chantier
- Contrôle de la conformité technique et administratif de la réalisation :
- Suivi de la sécurité :
- Réunions de revue d'étape travaux :
- Gestion financière
- Organisation sur le site
- Période de préparation
- Levées des points d'arrêt
- Règlement des travaux réalisés.

Mission AOR

- Organisation des visites de contrôle pour parachèvement et obtention de la conformité (Planification des OPR)
- Etablissement et suivi du calendrier de levée des réserves
- Participation aux opérations de réception avec conformité.

Prestations de relevés topographiques et d'études géotechniques non comprises